



Site n° 168 – Prairie du camp perrier Thuit de l’Oison

Présentation :

Superficie : 1,2 ha

Adresse : 42 avenue du camp perrier 27310 Le Thuit de l’Oison

Parcelle(s) cadastrale(s) : ZA113, ZA152, ZA153, ZA154, ZA155

Propriétaire et gestionnaire : Communauté de Communes Roumois Seine

Vue aérienne du site

CARTE DE LA PARCELLE DIAGNOSTIQUEE

commune : LE-THUIT-DE-L'OISON | parcelle : Prairie Camp-Perrier | aire : 11930 m² |



Photo du site



Equipements :

Clôture : non	Type : NA
Etat : NA	Hauteur : NA
Eau : non	Electricité : non

Gestion :

Fauche

Gestion par fauche autorisée : **Oui**

Nombre de fauches autorisées : 2

Périodes de fauche autorisées : de mars à octobre (selon conditions météo)

Pâturage

Gestion par pâturage autorisée : **Oui**

Période de pâturage : mars à octobre, soit 8 mois

Type(s) d’animaux autorisé(s) : bovins, équins, ovins, (caprins si clôture renforcée prévue)

Chargement moyen annuel maximal : 1 UGB/ha/an

Quantité d’animaux autorisée (exemples) :

- 44 jours / an (soit 1 mois et demi) pour 10 chevaux ou 10 vaches
- 60 jours / an (soit 2 mois) pour 50 moutons ou 50 chèvres

Contraintes – Remarques sur le site :

Gestion des rejets à prévoir : chardons, ainsi qu’entretien des bords de parcelle à prévoir dans le cadre de la gestion complète de l’ensemble de la surface.

Possibles acquisitions foncières à l’avenir dans le cadre de projets de développement économique donc la superficie de la parcelle et/ou la durée de l’occupation prévue par la convention pourront être revues.

Si mise en place de pâturage : Ombrage suffisant, abreuvoir et clôture à prévoir.